



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 94-F
16 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 4.2

SÉANCE PLÉNIÈRE

Directeur du Bureau de développement

UNE INITIATIVE SPECIALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT

1 Introduction

A Kyoto, la Conférence de plénipotentiaires a décidé dans sa Résolution 11 "qu'une part substantielle de tout excédent de recettes produit par les activités de TELECOM devrait être consacrée à des projets concrets de développement des télécommunications, principalement dans les pays les moins avancés". Un montant de 17,5 millions de francs suisses a donc été destiné à des projets de développement des télécommunications qui doivent être exécutés pendant la période 1997-2001 dans les quatre domaines suivants du programme général:

- 1) développement des ressources humaines;
- 2) développement de l'infrastructure;
- 3) application de nouvelles technologies et
- 4) assistance aux pays ayant des besoins spéciaux.

Le choix des projets à exécuter se fait selon trois critères: la durabilité à long terme de l'impact qu'ils sont susceptibles d'avoir; leur pouvoir d'attraction sur des partenaires pouvant participer à leur financement et à leur exécution; et les possibilités qu'ils ont de devenir autonomes à court ou moyen terme. Un des principaux objectifs de cette initiative spéciale en faveur du développement est, dans le cadre de partenariats, d'attirer des contributions et de susciter des engagements, qui facilitent l'exécution de ces projets. L'engagement de fonds consenti par l'UIT pour chaque projet vise à attirer d'autres partenaires et à obtenir des contributions supplémentaires que ce soit en espèces ou en nature.

2 Développement des ressources humaines

Il est généralement admis que tous les pays ont besoin de ressources humaines hautement qualifiées pour faciliter la transition vers le nouvel environnement des télécommunications. Le recours de plus en plus marqué par de nouvelles technologies, l'évolution vers la transformation d'entreprises publiques en sociétés par actions et vers l'instauration de la concurrence et la distinction entre fonctions réglementaires et services opérationnels exigent des connaissances poussées dans les domaines des politiques à appliquer, de la réglementation, de la gestion et de la technologie. Afin de créer et de renforcer dans les pays en développement la capacité de dégager les connaissances

spécialisées nécessaires concernant les politiques à appliquer, la réglementation et la gestion des crédits d'un montant de 8 millions de francs suisses ont été ouverts pour créer quatre centres d'excellence (deux en Afrique: ESMT au Sénégal, AFRALTI au Kenya, un centre dans la région des Amériques et un autre dans la région de l'Asie et du Pacifique).

Les centres d'excellence auront pour mission primordiale de former des décideurs, des gestionnaires et des responsables de la réglementation à l'élaboration de priorités sectorielles nationales et de textes réglementaires et de préparer des cadres supérieurs d'entreprise à la gestion des réseaux et des services de télécommunication. Ces centres pourraient également assurer, au plan régional, les échanges nécessaires en matière de formation, de perfectionnement professionnel, de recherche et d'information. Il est fondamental que ces centres évitent tout double emploi avec les activités menées actuellement en matière de formation et de perfectionnement professionnel dans les régions où il est proposé de les installer.

Conformément à la Recommandation 5 de la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications de 1996 concernant l'amélioration de la gestion et du développement des ressources humaines en Afrique, on étudie la manière de transformer en centre d'excellence l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) de Dakar, Sénégal, et l'African Advanced Level Telecommunications Institute (AFRALTI), de Nairobi, Kenya. Deux millions de francs suisses ont été réservés pour chacun de ces deux projets. Il convient de se souvenir que l'un et l'autre instituts de formation bénéficient depuis de nombreuses années d'un appui de l'UIT et du PNUD.

A l'ESMT, cinq études ont été effectuées ces derniers mois pour confirmer la faisabilité du projet et un document de projet est sur le point d'être finalisé. Le Conseil d'administration de l'ESMT devrait se réunir vers la fin d'avril 1998 et devrait, à l'occasion de cette réunion, approuver officiellement la transformation de l'institut en un centre d'excellence.

Un directeur de projet recruté par le BDT est installé à Nairobi depuis novembre 1996 pour aider la direction d'AFRALTI, les pouvoirs publics kenyans, les membres et les membres potentiels de l'Institut à déterminer s'il est possible de créer un centre d'excellence qui desserve les pays anglophones d'Afrique. Tant le Conseil d'administration d'AFRALTI que les Ministres de la Commission des communications et des transports d'Afrique australe (SATCC) ont pris la décision de principe de coopérer avec l'UIT pour donner suite à l'idée de centre d'excellence.

Dans la région des Amériques, beaucoup a été fait pour collaborer avec l'organisation régionale des télécommunications, la CITELE, et avec ses pays Membres pour continuer de creuser l'idée d'un centre d'excellence dans la région. Les deux millions de francs suisses que l'UIT a décidé de consacrer à ce projet constitueront le noyau autour duquel d'autres contributions supplémentaires viendront se greffer. La CITELE, lors de sa conférence de mars 1998, a adopté une Résolution par laquelle elle demande que l'UIT et la CITELE collaborent à la création de ce centre d'excellence. L'idée qui semble recevoir l'agrément des pays de la région est celle d'un réseau d'institutions de formation déjà existantes dont chacune serait en liaison électronique avec les autres et permettrait de créer des connaissances spécialisées en matière de politique générale, de réglementation et de gestion.

Le centre d'excellence proposé pour la région d'Asie et du Pacifique en est à peu près au même stade de développement que celui de la région des Amériques. Deux millions de francs suisses ont été alloués à ce projet et des entretiens se sont tenus avec la TAP et l'APEC ainsi qu'avec divers interlocuteurs de la région. Des observations reçues à ce jour de bailleurs de fonds et de participants

potentiels de la région semble se dégager une préférence pour un réseau de centres d'excellence qui feraient fond sur les compétences et les ressources reposant sur l'acquisition de connaissances telles qu'elles sont actuellement élaborées par des organismes nationaux et régionaux et qui pourraient être reliés électroniquement afin de faciliter l'accès à cette connaissance et d'en assurer la diffusion.

Chacun des quatre centres d'excellence proposés en est à un stade différent de développement mais des progrès ont été réalisés depuis quelques mois, particulièrement en ce qui concerne l'appui institutionnel aux projets et la mise en oeuvre de projets semblables, bien que différents, qui tiennent compte des particularités et des besoins spécifiques des régions concernées.

3 Développement de l'infrastructure

L'UIT a alloué quatre millions de francs suisses à un fonds de base qui doit servir à obtenir d'autres ressources auprès de divers partenaires en vue de moderniser le réseau PANAFTTEL en Afrique où l'on trouve 33 des 48 pays les moins avancés du monde. Ce programme vise à obtenir l'engagement et la coopération de gouvernements, d'organisations régionales et internationales et du secteur privé dans le but de moderniser le réseau PANAFTTEL.

Pour ce faire, et conformément à la Résolution 4 de la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications de 1996, dans laquelle l'UIT et les autres partenaires du développement sont invités à entreprendre la réactivation du réseau PANAFTTEL, deux projets, à savoir AFRITEL et Industrialization Africa sont actuellement exécutés dans le cadre des quatre millions de francs suisses alloués.

AFRITEL vise à renforcer la capacité des opérateurs nationaux de télécommunications de mettre en place et de mieux assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance des réseaux de télécommunication en Afrique. Ce projet permettra de faire appel aux services de spécialistes internationaux de la planification intégrée des télécommunications, du trafic, de la numérisation progressive des réseaux, de la maintenance et de la modernisation et enfin de la tarification.

Le projet Industrialisation de l'Afrique vise à transférer vers les pays africains les connaissances nécessaires à la création et à l'exploitation du secteur manufacturier des télécommunications aux niveaux national, sous-régional et régional. Il s'agit dans la première phase du projet de dresser un bilan aussi complet que possible de la fabrication des équipements de télécommunication en Afrique. La seconde phase visera l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de travail tendant à créer des unités de fabrication en Afrique.

4 Application de nouvelles technologies

Le troisième élément de l'Initiative spéciale pour le développement pour lequel des crédits d'un montant de 4 millions de francs suisses ont été ouverts prévoit une série de projets pilotes dans le monde entier qui démontreront qu'il est possible d'utiliser les nouvelles technologies pour assurer les services d'information et de télécommunication, et ainsi de faire bénéficier le public des avantages que présentent ces techniques. Des projets seront entrepris dans des domaines tels que les soins de santé, les transports, le tourisme, l'agriculture, le commerce, le bon fonctionnement des pouvoirs publics, la conduite efficace des affaires publiques et l'éducation. L'UIT jouera un rôle de catalyseur au moment du choix et de l'exécution de ces projets pilotes en réunissant des partenaires qui disposent des fonds, des compétences et des installations nécessaires et qui acceptent de collaborer avec l'Union à la gestion et à la mise en oeuvre de ces projets.

Dès la première semaine de mars 1998, quatre séries différentes de projets avaient été approuvés et étaient en cours d'exécution grâce aux 4 millions de francs suisses de crédits alloués. La première

série comprend des cours de téléenseignement, domaine dans lequel l'UIT, dans le cadre du Programme N° 2 du Plan d'action de on faisant appel aux ressources disponibles dans les universités, les instituts de formation, les organismes de financement, les administrations nationales, les organisations régionales et les opérateurs de télécommunications, la Division du développement des ressources humaines du Bureau de développement des télécommunications (BDT) assure un service d'échange de cours d'apprentissage à distance pour renforcer la formation et le perfectionnement des ressources humaines dans les pays en développement. Un centre virtuel de formation sur le Web donne accès à plus de 500 cours. Ce centre, avec l'aide d'un certain nombre de partenaires extérieurs, lancera des cours pilotes en 1998. Il s'agira notamment de former des formateurs aux méthodes d'enseignement à distance et d'organiser des forums électroniques sur des questions de réglementation, la gestion de la qualité et la commercialisation. Ce centre virtuel de formation deviendra un élément important de l'Université globale des télécommunications et de l'Institut mondial de formation en télécommunication (GTU/GTI).

La deuxième série de projets pilotes, sous le nom de Télécentres communautaires polyvalents (TCP), vise à élaborer et à mettre à l'essai le modèle TCP afin de permettre aux zones rurales de cinq pays africains (Ouganda, Tanzanie, Bénin, Mali et Mozambique) d'avoir accès aux techniques de l'information et de la communication. Les projets permettront à ces communautés rurales d'accéder non seulement à une information et à des connaissances locales mais également à une information extérieure qui renforceront leur capacité d'améliorer les soins de santé, l'éducation, l'agriculture et la diffusion de l'information émanant du gouvernement et d'autres services publics. Ces projets sont exécutés, en partenariat par l'UIT, l'UNESCO et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) dans le cadre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique menée à l'échelle du système des Nations Unies et pour donner suite au Programme N° 9 (Développement rural intégré) du Plan d'action de Buenos Aires.

Dans le cadre de la troisième série d'initiatives, neuf projets pilotes seront mis en oeuvre dans le domaine de la télé médecine. Ces projets, qui seront exécutés au Cameroun, en Ethiopie, au Kenya, au Mozambique, au Venezuela, au Bhoutan, au Myanmar, en Géorgie et à Malte, visent à faire valoir l'intérêt potentiel qu'il y a à utiliser des méthodes différentes pour instaurer les services de télé médecine, à montrer que, utiliser les réseaux en place dans les pays en développement, permet bel et bien de réaliser des projets de télé médecine et à créer dans ce domaine des groupes de collaboration ou des alliances dans différentes régions du monde.

Finalement, la plus récente des initiatives à entreprendre dans le cadre de l'élément Application des nouvelles technologies de l'Initiative spéciale est un projet pilote visant à utiliser la télévision interactive pour l'enseignement à distance. Ce projet élaboré en association avec l'UNESCO a permis de créer des instruments particulièrement utiles pour l'éducation permanente et la formation en cours d'emploi, domaine dans lesquels un haut degré d'interactivité procure de grands avantages. A l'heure actuelle, deux projets, découlant de ce projet pilote, ont été entrepris dans le but de relever le niveau de l'enseignement en améliorant la qualité et la capacité des enseignants des écoles primaires, un besoin urgent dans de nombreux pays en développement. En Inde, un projet établit une liaison entre deux séries de 15 centres de formation installées dans deux Etats pour créer de classes virtuelles d'une capacité pratiquement illimitée et d'une difficulté d'accès réduite au minimum. Un projet semblable assure la liaison dans 5 provinces marocaines entre 15 sites - dont bon nombre se trouvent dans des zones rurales isolées - et le centre de formation installé à Rabat.

5 Assistance aux pays ayant des besoins spéciaux

Conformément aux Résolutions 32, 33 et 34 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, aux termes desquels l'UIT est chargée d'apporter une assistance aux pays ayant des besoins particuliers,

1,5 million de francs suisses ont été attribués dans le cadre de l'Initiative spéciale en faveur du développement à des projets devant être entrepris en coopération avec d'autres organismes et institutions, en Palestine, en République de Bosnie-Herzégovine, au Libéria, en Somalie et au Rwanda. Il sera également tenu compte des besoins des pays des Caraïbes et du Pacifique Sud en matière de services de télécommunication de secours et d'urgence. Aucun projet concret n'a été approuvé dans le cadre de cet élément de l'Initiative spéciale mais l'UIT a réussi à utiliser des crédits de son budget ordinaire pour mettre en oeuvre diverses activités dans certains de ces pays.
